

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1796/SG/CD rendue exécutoire par la délibération

n° 73-1796/SG/CD

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

26 décembre 1973

Numéro JO

n° 1 du 10/01/1974

Date du numéro

10 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 8/8e L du 15 décembre 1973 de la Chambre des Députés du TFAÏl portant interdiction d'abattage, de mutilation et de saignée des palmiers dans l'ensemble du TFAI.